TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - TARIFS DE L'ANNÉE 2024

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques **de moins de 50m² (prix au m² par dispositif)**	23,30€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques **de plus de 50m² (prix au m² par dispositif)**	46,60€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur **support numérique de moins de 50m² (prix au m² par dispositif)**	69,90€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur **support numérique de plus de 50m² (prix au m² par dispositif)**	139,80€
Enseignes **de moins de 12m² (prix au m² d'une enseigne ou cumul de toutes les enseignes)**	23,30€
Enseignes **entre 12m² et 50m² (prix au m² d'une enseigne ou cumul de toutes les enseignes)**	46,60€
Enseignes **à partir de 50m² (prix au m² d'une enseigne ou cumul de toutes les enseignes)**	93,20€

Exemples :

Bandeau d'enseigne de 7m²	**Exonéré**
Bandeau d'enseigne de 7m² + caisson lumineux d'enseigne de 1m² + drapeau avec enseigne de 6m² par face	**7+1+6+6 = 20 m² x 46,60€ = 932€**
Bandeau d'enseigne de 7m² + panneau publicitaire de 12 m² (hors du site d'activité)	**Exonéré + 12 m²x 23,30 = 279,60€**

Pour rappel :

- *La superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image.*
- *L'encadrement n'est pas taxé.*
- *Les supports sont taxés par face : un panneau publicitaire recto-verso ou une enseigne à double face sont taxés 2 fois.*
- *Pour l'application de la taxe, la surface prise en compte pour les enseignes correspond au cumul de tous les dispositifs.*

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la TLPE sur le site internet du service public :
https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22591

DÉCLARATION CONCERNANT LES PRÉ-ENSEIGNES, ENSEIGNES ET PANNEAUX PUBLICITAIRES OBLIGATOIRE EN CAS DE CRÉATION, D'AJOUT, DE MODIFICATION et de SUPPRESSION

Loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021

Mairie de Bruz - Service finances
BP 77109
35170 Bruz Cedex
finances@ville-bruz.fr